



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION CONTRÔLE DE CONCEPTION

C.C. Vallées et Plateau d'Ardenne
Service Assainissement Non Collectif
SIEGE : 06 / 08, Rue de Montmorency
08230 ROCROI
ANNEXE : 46, Rue Pasteur
08800 MONTHERME
Email : assainissement@ccvpa.fr
☎ 03.24.54.59.12 Mme GRAIN

- FICHE DECLARATIVE -

Version en vigueur au 15/04/2022

☐ Construction neuve

☐ Réhabilitation

COMMUNE LIEU DU PROJET :

DATE DE LA DEMANDE

.....

.....

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre Projet Assainissement Non Collectif sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué lors des travaux et AVANT REMBLAIEMENT pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de conception et la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collective effectué par le SPANC est une exigence découlant de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié au 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1.2 KG/J de DB05 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de faisabilité de l'assainissement non collectif pourra être demandée par le SPANC au cas où les indicateurs nécessaires au choix de l'installation ne sont pas suffisants pour déterminer une filière adaptée à la situation rencontrée. Cette information figure dans le règlement de service.

Pièces à joindre au présent Dossier Technique :

- Copie de l'étude de l'ensemble des investigations ayant conduit au choix et au dimensionnement de la filière d'assainissement non collectif sur la parcelle du projet
- Si étude non réalisée :
 - Plan de situation
 - Plan de Masse au 1/500 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée
 - Plan intérieur pour évaluation du dimensionnement de l'ANC
- Le cas échéant, Accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'évacuation vers le milieu superficiel)

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- ♦ A informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- ♦ A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- ♦ A informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement ;
- ♦ A ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- ♦ A ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- ♦ A assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- ♦ A avoir pris connaissance du règlement de service
- ♦ S'acquitter de la redevance prévue

TARIFS EN VIGUEUR (15 AVRIL 2022)

Redevances de contrôle des installations neuves et à réhabiliter :

- Contrôle de **conception** : 250.00 €
- Contrôle de vérification des **travaux avant remblaiement** : 250.00 €
- Contrôle en **contre visite** : 200.00 €

Un avis des sommes à payer vous sera envoyé pour paiement auprès du Trésor Public

Informations générales

► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

Nom et prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél :

Courriel :@.....

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :

.....

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de l'implantation de l'installation d'assainissement (section et numéro) :

.....

Caractéristiques du projet

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom :

Téléphone :

Adresse :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

☐ Oui ☐ Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Maison d'habitation individuelle

Type de Résidence

☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre (préciser :))

Combien de **pièces principales*** (PP) la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »), quel est le nombre d'EH retenu ? EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles

(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

.....

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

☐ Adduction publique

☐ Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?

☐ Oui ☐ Non

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ? ☐ Oui ☐ Non

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.

- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? ☐ Oui ☐ Non

- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? ☐ Oui ☐ Non

- la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ? ☐ Oui ☐ Non

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

► **COLLECTE DES EAUX PLUVIALES**

Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?

☐ Oui ☐ Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

► **CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN**

Existence d'une étude de sol spécifique ?

☐ Oui ☐ Non

N.B. : si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.

Surface totale : m²

• **Pente existante :** ☐ < 5 % ☐ de 5 à 10 % ☐ > 10 %

• **Terrain inondable :** ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

• **Présence d'une nappe d'eau :** ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

• **Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :

☐ à dominante argileuse ☐ à dominante sableuse ☐ à dominante limoneuse

• **Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol :** ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) :

.....

.....

.....

.....

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

Prétraitement et ou traitement primaire

☐ **Bac à graisses :**

☐ 200 litres (eaux de cuisine)

☐ 500 litres (toutes eaux ménagères)

☐ Autre volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

☐ **Fosse toutes eaux** Volume : m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

☐ **Pré filtre** (décolloïdeur) Volume : m³

Est-il intégré à la fosse ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sais pas

☐ **Autre dispositif** (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

☐ **Toilettes sèches :**

Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

.....
.....

Traitement secondaire

☐ **Épandage par le sol en place**

(sol en place comme support épurateur)

☐ **Épandage par un massif reconstitué**

(sol reconstitué à base de sable siliceux comme support épurateur)

INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT :

FILÈRE AGRÉÉE

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

☐ **Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)

Volume de la bâchée : L

☐ **Pompe ou système de relevage**

Volume du poste : L

Usage : ☐ Eaux brutes ☐ Eaux prétraitées ☐ Eaux traitées

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES*

**se référer au règlement du SPANC*

☐ **Par infiltration dans le sol en place**

☐ **Via le dispositif de traitement par épandage**

☐ **Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)

☐ **Lit d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)

☐ **Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel** (joindre obligatoirement une étude particulière)

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

L'accord de rejet de l'autorité compétente est joint au dossier (Le Maire pour un rejet vers un fossé communal, un réseau d'eaux pluviales, une rivière / Le département pour un fossé départemental)

Préciser le type (fossé existant, cours d'eau, mare, étang etc...)

Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

☐ **Par rejet dans un puits d'infiltration** (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Rappel : Le rejet des eaux pluviales est interdit dans le dispositif d'Assainissement Non Collectif.

Fait à le

Signature